

Mariage
de nicolas
picot

Cejourd'hui lundy quatorze jour de fevrier l'année
 1748 apres la publication de bans de futur mariage
 entre nicolas picot veuve filz puine de
 deffunt Jean picot Journalier Et de
 deffunte marie anne bloncel ses pere et mere
 d'une part de cette paroisse, Et de Etienne houdemare
 fille unique de pierre houdemare Laboureur Et deffunte
 Genevieve maraine, ses pere et mere, d'autre part de
 la paroisse de daubeuf le scez faite au pres de
 messre paroispielle le ving trois le trentes de Janvier
 Et deux jours de feries tant en cette Eglise
 qu'en celle d'ail daubeuf, sans quil se soit trouve
 aucun empichement ou opposition, ainsi quil m'apara
 par le Certificat du sieur vicair de chaz paroisse
 de daubeuf en date du traitez jour du mois de
 fevrier Signe Richard Jay soussigne
 vicair de cette paroisse ai veu apres les fiancailles
 Celebrees le jour hier en laq Eglise de daubeuf le scez
 Cejourd'hui en cette Eglise leur mutuel consentement
 de mariage et leur ai donne la benediction mysticelle
 avec les Ceremonies prescrites par la Sainte Eglise
 en presence de Charles Grault Laboureur, Et Jean
 maraine aussi Laboureur tous deux de la paroisse de Saint
 Leonard de Nancy, Et de pierre houdemare veuve d'ail et
 de thomas maraine Laboureur tous deux de la paroisse de
 Gouville avec les autres parons qui ont signe avec leurs
 parties, Lesquels qui a signe l'epouse nous a declare ne
 s'apartir Signe Nicolas picot
 Jean maraine
 pierre houdemare
 Charles quevone
 Jean Lachet
 Pierre
 Jean maraine
 pierre houdemare
 Charles quevone
 Jean Lachet